KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 10 juin 2019, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents : Mesdames les conseillères, Diane Imonti, Anne-Marie Meyran et Mélanie Grenier et Monsieur les conseillers, Christian Lacroix et Raymond Martin formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Le conseiller Robert LeBlanc est absent.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est aussi présente.

Assistance : un citoyen est arrivé à 20 h 05

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 10 juin 2019
Ordre du jour

1. <u>ADMINISTRATION</u>

1.1 Ouverture de la séance
1.2 Adoption de l'ordre du jour
1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
1.4 13 mai 2019
1.5 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
1.6 Présentation rapport budgétaire- Mai 2019
1.7 Présentation des comptes du mois de mai 2019 - Municipalité
1.8 Présentation des comptes du mois de mai 2019 - Pourvoirie et camping
1.9 Dépôt des états financiers 2018
1.10 Reddition de comptes MTQ- Programme d'aide à l'entretien du réseau local 2018
1.11 Avis de motion - Projet règlement R-285, Modifiant le règlement R-274 établissant les tarifs à la pourvoirie et camping Pimodan
1.12 Avis de motion - Projet règlement R-286, Modifiant le règlement R- 275 régissant la pourvoirie et camping Pimodan
1.13 Adoption du règlement R-284 Règlement décrétant l'*Augmentation du fonds de roulement à partir du surplus accumulé non affecté de 2018*
1.14 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes- Mandat à un autre avocat que Me Rancourt

1.15 **<u>Autorisation des dépenses</u> :**
A) Résolution pour les affectations annuelles au fonds de roulement 2019
B) Offre de service – Investigation géotechnique, affaissement de la chaussée pour l'évaluation de l'état du remblai

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1 Schéma révisé de couverture de risques de la MRC d'Antoine-Labelle – Avis et adoption du plan de mise en œuvre pour la municipalité de Kiamika

3. TRANSPORTS- VOIRIE

3.1 Demande d'asphaltage - particulier chemin du Grillon

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 **REPORTÉ** - Module de jeu – Secteur lac-François

7.2 Désignation de la personne responsable du dossier des « Aînés »

7.3 Demande de mise à jour de la politique MADA - Nomination de la personne responsable de la demande d'aide financière, de la signature de la convention d'aide financière et la reddition de comptes

8. VARIA

8.1 Subvention Piste de course

8.2 Coupe d'arbres Caisse Desjardins

8.3 Comité d'embellissement

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

****

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-06-129 Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 10.

ADOPTÉE

2019-06-130 **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et y ajouter au besoin les items supplémentaires.

ADOPTÉE

2019-06-131 **1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019**

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 13 mai 2019 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2019-06-132 **1.4 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 06 juin 2019, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika

pendant la période du **1er mai au 31 mai 2019, au montant total de 3 189,13 $** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2019-06-133 **1.5 PRÉSENTATION RAPPORT BUDGÉTAIRE- MAI 2019**

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la présentation du rapport budgétaire en date du 06 juin 2019.

ADOPTÉE

2019-06-134 **1.6 COMPTES DU MOIS DE MAI 2019 – MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de mai 2019 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de : **209 462,52 $.**
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de **: 28 109,93 $.**

ADOPTÉE

2019-06-135 **1.7 COMPTES DU MOIS DE MAI 2019 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de mai 2019 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de : **5 587,59$.**
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de : **8 888,22 $.**

ADOPTÉE

2019-06-136 **1.8 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, tel que présenté par Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. soit accepté et déposé aux archives.

ADOPTÉE

2019-06-137 **1.9 REDDITION DE COMPTES MTQ- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL 2018**

ATTENDU QUE : Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 339 115 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE Suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

ATTENDU QUE : La compensation annuelle allouée à la Municipalité de Kiamika vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par Christian Lacroix, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'attester le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de 397 650 $ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2018 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2019-06-138 **1.10 AVIS DE MOTION - PROJET RÈGLEMENT R-285, MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-274 ÉTABLISSANT LES TARIFS À LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN POUR L'ANNÉE 2020**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera déposé le règlement portant le numéro R-285 modifiant le règlement R- 274 établissant les tarifs pour la Pourvoirie et Camping Pimodan pour l'année 2020.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit projet de règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-285 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2019-06-139 **1.11 AVIS DE MOTION - PROJET RÈGLEMENT R-286, MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-275 RÉGISSANT LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Mélanie Grenier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera déposé le projet de règlement portant le numéro R-286 modifiant le règlement R- 275 régissant la Pourvoirie et Camping Pimodan pour l'année 2020.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit projet de règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-286 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2019-06-140 **1.12 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-284 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'*AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT À PARTIR DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ DE 2018***

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

RÈGLEMENT R-284

Concernant l'augmentation au fonds de roulement de la Municipalité de Kiamika

ATTENDU que la Municipalité de Kiamika désire se prévaloir du pouvoir à l'article 1094 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant de 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité ;

ATTENDU que la Municipalité possède déjà un Fonds de roulement créé par le règlement R-200 pour un montant de 60 000 $ et augmenté ensuite de 9 700 $ par le règlement R-260 pour un total de 69 700 $;

ATTENDU que la Municipalité souhaite augmenter son Fonds de roulement d'un montant de 30 300$ pour un montant total de 100 000 $;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 13 mai 2019 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent règlement portant le numéro R-284 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de 30 300 $ pour un montant total de 100 000 $.

ARTICLE 2. À cette fin, le conseil est autorisé à affecter un montant 30 300 $ de son surplus non affecté au fonds de roulement de la Municipalité de Kiamika.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
À la séance ordinaire du 10 juin 2019
par la résolution no 2019-06-140, sur proposition de Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent.

_____	_____
Michel Dion	Pascale Duquette
Maire	Secrétaire-trésorière/directrice générale

ADOPTÉE

2019-06-141 **1.13 <u>VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES-MANDAT À UN AUTRE AVOCAT QUE ME RANCOURT</u>**

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents que Me Guylain Morin, avocat, soit mandaté pour entreprendre les procédures légales appropriées contre le propriétaire des matricules; 8728-05-5021, 8728-16-9223, 8728-58-1245, 8728-89-2038, afin de récupérer le montant des taxes impayées pour les années 2017 et 2018.

ADOPTÉE

2019-06-142 **1.14 A) <u>RÉSOLUTION POUR LES AFFECTATIONS ANNUELLES AU FONDS DE ROULEMENT 2019</u>**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'affecter les sommes prévues au fonds de roulement pour l'année 2019 pour un montant total 20 846,73 $.

ADOPTÉE

2019-06-143 **1.14 B) <u>OFFRE DE SERVICE – INVESTIGATION GÉOTECHNIQUE, AFFAISSEMENT DE LA CHAUSSÉE POUR L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DU REMBLAI</u>**

ATTENDU QUE les travaux de raccordements sanitaires sur la rue Principale sont terminés;

ATTENDU QU' un affaissement de la chaussée est survenu à cet endroit;

ATTENDU QUE seuls les travaux d'urgence ont été effectués et qu'une poursuite en réclamation des dommages est en cours;

ATTENDU QUE l'entrepreneur offre des garanties de travaux selon certaines conditions, la Municipalité a procédé à des demandes de soumissions afin de faire évaluer l'état du remblai à l'endroit de l'affaissement de la chaussée pour s'assurer de la conformité du remblai, avant de refermer complètement la chaussée affaissée;

ATTENDU QU' une offre de service préparé par GHD en date du 30 mai 2019 no. ref : 11196795-01 pour des services d'investigation géotechnique selon les tarifs suivants :

- Coordination des travaux et vérification des services souterrains publics et privés **2 825,00 $**
- Mobilisation des équipements et du personnel **2 215,00 $**

  Réalisations de quatre forages d'une profondeur maximale de 3 m **3 980,00 $**
- Ingénierie et préparation d'un rapport **<u>4 865, 00$</u>**

  Total (excluant les taxes applicables) 13 885, 00$
- Réalisation d'un essai de tomographie électrique et interprétation **6 920, 00$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la soumission de GHD en date du 30 mai 2019 no. ref : 11196795-01 et de réclamer tous les frais encourus pour

l'investigation géotechnique de GHD dans la poursuite en réclamation.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale, madame Pascale Duquette a signé l'acceptation de l'offre de service préparé par GHD.

ADOPTÉE

2019-06-144 **2.1 <u>SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – AVIS ET ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA</u>**

ATTENDU QUE **l**a MRC d'Antoine-Labelle a adopté le 27 mai 2014, la résolution MRC-CC-11355-05-14, dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

ATTENDU QUE le 26 mars 2019, la MRC d'Antoine-Labelle a présenté pour recommandation en séance de travail à l'ensemble des maires et mairesses le projet de schéma révisé de couverture de risques de la MRC d'Antoine-Labelle de même que les plans de mises en œuvre;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle a soumis, en vertu de l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie*, à toutes les municipalités présentes sur son territoire, un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

ATTENDU QUE la MRCAL a présenté le 18 avril 2019 lors d'un comité technique en sécurité incendie où avait été invitée l'ensemble des directions incendies, des directions générales de même que l'ensemble des maires et mairesses, le projet de schéma révisé de même que les plans de mise en œuvre pour discussions et commentaires;

ATTENDU QUE la MRC a adopté son projet de schéma révisé le 23 avril 2019 (MRC-CM-13272-04-19);

ATTENDU QUE la consultation publique tenue le 22 mai 2019 ainsi que le rapport de consultation publique déposé lors du conseil de la MRC du 28 mai 2019 (MRC-CC-13305-05-19);

ATTENDU QU' en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC d'Antoine-Labelle sur ces propositions dont notamment les propositions présentées dans les plans de mise en œuvre;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 16 de la Loi précitée, chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation audit plan de mise en œuvre.

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que :

- La municipalité de Kiamika donne son avis favorable à la MRC d'Antoine-Labelle sur les objectifs de protection optimale que cette dernière propose;
- La municipalité de Kiamika adopte également le plan de mise en œuvre concernant son territoire, lequel regroupe les actions qu'elle doit réaliser durant la durée du schéma révisé.

ADOPTÉE

2019-06-145 **3.1 ASPHALTAGE- DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE DU CHEMIN DU GRILLON**

CONSIDÉRANT QU' un contribuable a fait asphalter une partie de son entrée véhiculaire jusqu'à la jonction du chemin appartenant à la municipalité, et dont une section appartient à la municipalité selon le plan cadastral déposé;

CONSIDÉRANT QUE le contribuable demande un remboursement des frais d'asphaltages à la municipalité de Kiamika pour la proportion appartenant selon lui à la municipalité pour un montant de plus ou moins 380 $;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été réalisés sans l'autorisation préalable de la municipalité et que ces travaux ont été faits pour son seul bien-être et non de la collectivité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents, de refuser la demande du contribuable situé sur le chemin du Grillon.

ADOPTÉE

2019-06-146 **7.2 DÉSIGNATION DE LA PERSONNE ÉLUE RESPONSABLE DU DOSSIER DES « AÎNÉS »**

Il est proposé par Christian Lacroix, et résolu à l'unanimité des membres que la conseillère, Madame Anne-Marie Meyran soit nommée en tant que représentante et responsable du dossier des « Aînés » de la municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

2019-06-147 **7.3 DEMANDE DE MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MADA-NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ET LA REDDITION DE COMPTES**

Il est proposé par Anne-Marie Meyran, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Kiamika demande l'aide financière pour la mise à jour de sa politique MADA.

Il est de plus résolu que Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit nommée en tant que responsable de la demande d'aide financière et qu'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, la convention d'aide financière ainsi que la reddition de comptes.

ADOPTÉE

2019-06-148 **8.1** **SUBVENTION PISTE DE COURSE**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au comité « Piste de course de Kiamika » de déposer les États financiers annuels pour recevoir la subvention de la municipalité de Kiamika plutôt que sur production des factures.

ADOPTÉE

2019-06-149 **8.2** **COUPE D'ARBRES AU 25 RUE PRINCIPALE, KIAMIKA**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser la coupe des arbres morts et dangereux, entre autres les pins, suivant l'évaluation des Fleurons au mois d'août 2019 et de les remplacer par des pommetiers décoratifs.

Il est de plus résolu de mandater un spécialiste pour la coupe des arbres ayant les compétences et assurances requises pour effectuer les coupes.

Un permis d'autorisation doit être délivré par la municipalité avant le début des travaux étant donné qu'il y a des dispositions spécifiques à respecter (Hydro-Québec si applicable).

ADOPTÉE

2019-06-150 **8.3** **COMITÉ D'EMBELLISSEMENT**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de revoir le fonctionnement du comité d'embellissement ainsi que la pertinence qu'il soit nommé en tant que comité municipal.

Il est de plus résolu que la Municipalité coordonne les activités du comité d'embellissement jusqu'à ce qu'un enlignement clair de ce comité soit défini.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Pascale Duquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kiamika certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

_____

Pascale Duquette
Dir. gén./Secrétaire-trésorière

2019-06-151 **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 20 h 35.

ADOPTÉE

_____	_____
Michel Dion	Pascale Duquette
Maire	Secr.-trés./directrice générale

Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

_____
Michel Dion, maire